

Madame, Monsieur, cher élève,

Vous avez choisi notre établissement pour y (pour) suivre une formation artistique, et nous vous en remercions.

Notre établissement fait partie du réseau d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et est placé sous l'autorité de l'administration communale. Cela implique que nous devons nous conformer aux textes de loi et règles de ces différentes institutions.

Permettez-moi de vous rappeler celles qui me semblent les plus importantes :

A) Concernant les inscriptions et la régularité :

- Pour être considéré comme élève régulier, il faut suivre un minimum de 2 périodes de cours de 50 minutes, excepté pour les filières préparatoires (5 - 6 ans) et filière formation en danse= (1 période de cours de 50')
- Chaque période de cours de 50 minutes est indivisible (y compris à l'instrument)
- **Toute absence doit être justifiée dès le mois d'octobre 2020** et pour toute l'année, uniquement par internet sur le site <http://www.academiewavre>. (rubrique « absence »), dans ce cas les documents justificatif ad hoc sont à remettre au secrétariat ou au professeur au cours suivant. (Certificat médical / attestation activité parascolaire)

NB : L'élève comptabilisant plus de 20 % d'absences injustifiées n'est plus considéré comme régulier.

B) Concernant la sécurité :

- En cas d'absence d'un professeur, dès que nous en sommes avertis, nous mettons tout en œuvre pour, dans la mesure du possible, vous tenir informé par SMS sur le numéro de téléphone qui nous est renseigné à l'inscription...  
NB : Ceci est un service que nous nous efforçons de rendre, mais non une obligation.  
Nous ne pouvons être tenus pour responsable de la défaillance des moyens électroniques  
N'oubliez pas de nous communiquer tout changement de numéro de téléphone ou d'adresse email
- Seuls les élèves régulièrement inscrits sont admis dans les classes. S'ils le souhaitent, les professeurs peuvent, en accord avec la direction, inviter ponctuellement les parents.
- Les élèves sont sous la responsabilité de l'école uniquement durant leurs périodes de cours.

C) Vous trouverez sur notre site le projet éducatif ainsi que le ROI de l'académie

La signature de votre inscription implique de fait votre accord pour notre ROI.

Vous pouvez à tout moment faire annuler votre inscription.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

JM DECEUNINCK  
Directeur